

Position de l'UNES sur un projet de système national d'aide à la formation. Propositions de R. Nordmann, du 2 juillet 2001 (ci après le projet)

Introduction:

Il ne fait aucun doute que l'ensemble de la collectivité a besoin et profite d'un système d'éducation supérieure de haute qualité. En particulier, les compétences acquises par les étudiant-e-s au long de leur formation servent, directement ou indirectement, toute la société. Il serait donc logique à nos yeux que les étudiant-e-s en formation soient financé-e-s de manière collective, c'est à dire par l'Etat.

L'UNES a été consultée en vue de ce projet lors de son élaboration. Elle s'en réjouit et insiste sur le fait que le point de vue des étudiant-e-s est très important lors de la mise en œuvre de tels projets les concernant. L'UNES salue le fait que ce projet ait retenu nombre de ses revendications, mais dénonce le fait que ce projet conforte la tendance actuelle d'introduire les prêts en lieu et place des bourses tout en démontrant l'absurdité de ceux-ci. Bien qu'ayant participé à l'élaboration du rapport, l'UNES ne veut *en aucun cas* être associée à toute proposition de prêts.

La présente position ne tient pas à entrer dans les détails, car le projet n'est pas encore définitif. Nous tenons cependant à nous exprimer sur ses thèmes centraux, à savoir:

1. L'harmonisation des systèmes cantonaux
2. L'introduction du droit subjectif à la bourse
3. L'introduction généralisée des prêts

1. Sur l'harmonisation des systèmes cantonaux et le renforcement de la compétence de la Confédération

En raison de son système fédéral, la Suisse présente une configuration du système des bourses d'études très diversifiée selon les cantons, où l'égalité des chances n'est que partiellement respectée. Les critères d'attribution des bourses, tout comme les montants et les formes (bourses et/ou prêts) des sommes versées varient très fortement entre les différents cantons. Cette situation est jugée inacceptable, non seulement par l'UNES mais aussi par de nombreuses autres instances concernées par la politique de la formation: la CDIP et la CIBE se sont entre autres engagées pour une harmonisation et la commission de la formation, de la science et de la culture du Conseil National a déposé en 1999 une motion allant dans ce sens, motion adoptée sous forme de postulat en 2000.

L'UNES salue donc l'harmonisation dans le sens d'une compétence exclusive de la Confédération¹. L'harmonisation des systèmes cantonaux de soutien aux études fait partie de ses revendications de longue date et est, en regard de la situation actuelle, indispensable et inéluctable. Seul un renforcement des compétences de la confédération pourra effectivement garantir l'harmonisation des critères d'attribution des bourses. Sur ce point, l'UNES partage entièrement les conclusions du projet et s'engagera activement pour son succès.

¹ Rapport Nordmann, page 38

2. Sur le droit subjectif à la bourse

L'UNES salue également cette introduction. La récente crise et les restrictions budgétaires qui ont suivi ont eu pour effet désastreux la réduction des lignes budgétaires dédiées au soutien aux études. L'UNES pense que la Suisse ne peut pas se permettre d'économiser sur la formation, étant donné qu'elle n'a guère d'autres matières premières. L'introduction du droit subjectif à la bourse est un signal fort, montrant l'importance d'un investissement dans la formation et l'importance que notre pays y accorde.

L'UNES s'engagera également pour que cette proposition aboutisse.

3. Sur les prêts

L'UNES s'étonne que l'auteur du projet en vienne à introduire aussi massivement les prêts, malgré ses réflexions à leur sujet². Elle s'opposera fermement et sans concessions à toute forme de prêts.

Les prêts sont injustes et inutiles: forcé-e-s de s'endetter, les étudiant-e-s issu-e-s des couches sociales les plus faibles sont lourdement chargées et la précarité de leur situation ne peut qu'augmenter. L'effet redistributif des bourses est ainsi annulé car les effets néfastes des prêts touchent uniquement les familles les plus pauvres, alors que les enfants dont les parents peuvent subvenir à leur besoin continuent d'étudier sans entraves. Il ne faut pas oublier qu'en quarante ans, la part d'étudiant-e-s issu-e-s des milieux les plus défavorisés s'est effondrée, pendant que la part des étudiant-e-s issu-e-s des milieux les plus aisés a légèrement augmenté³. Comme le démontre le rapport préliminaire au projet, une introduction des prêts aurait un effet contraire à celui escompté: de nombreuses personnes renonceraient purement et simplement à entreprendre des études (cela arrive fréquemment dans les cantons qui connaissent déjà une grosse proportion de prêts) ce qui serait „ une perte sèche pour l'économie⁴“. De plus l'effet attendu d'économie doit être fortement relativisé :la gestion des millions prêtés ne peut qu'être coûteuse et les ressources de l'État en seront amoindries par l'endettement aggravé des contribuables et par le coût social des prêts⁵.

Malheureusement, la tendance actuelle est à l'introduction massive des prêts, voire au remplacement intégral des bourses par ces derniers. De nombreuses propositions allant dans ce sens ont été déposées devant des parlements cantonaux (VD, BE, ZH, ...), pour le moment sans grand succès. La CUS elle-même fait preuve de bienveillance à leur égard. Si la plupart des cantons connaissent les prêts, ce n'est en général et à quelques exceptions près que confidentiellement (souvent réservés aux cas où la bourse n'est pas possible). Nous voyons dans ce projet une justification des prêts et une motivation supplémentaire pour le législateur cantonal de les introduire plus massivement. Pour toutes ces raisons, l'UNES s'oppose résolument à cette partie du projet et s'engagera aussi dans le futur pour un élargissement du système des bourses.

Votée lors de la séance du comité de l'UNES le 18.12.2001

²Rapport, Chapitre 4

³ Diem, la situation sociale des étudiants, OFS, 1998

⁴ Rapport Nordmann, page 21

⁵ Rapport, page 19